



COMMUNIQUÉ N° 3

date 20 JANVIER 2026 à 08H30

VIGILANCE ORANGE

Meteo.nc annonce qu'une vigilance forte houle est en cours ce mardi 20 janvier 2026 sur les communes de Belep, Canala, Hienghène, Houaïlou, Lifou, Ouégoa, Ouvéa, Poindimié, Ponérihouen, Pouébo, Poum, Touho, Kouaoua.

Situation attendue :

- une mer forte à dangereuse,
- des déferlantes importantes sur le littoral exposé,
- des conditions dangereuses pour la navigation et les activités nautiques.

Consignes de sécurité :

La sécurité civile appelle à la **plus grande prudence** et recommande :

Pour les maires :

Dès réception du message de vigilance météorologique diffusé par la DSCGR :

- Alerter et informer les populations et structures situées aux abords immédiats des côtes ;
- Mettre en alerte le plan communal de sauvegarde (PCS) et ce jusqu'à la fin de la vigilance météorologique ;
- Prévoir de le renforcement des effectifs concourant à la sécurité civile ;
- Prendre toutes mesures de sécurité et de sauvegarde qu'imposerait la situation ;
- Informer le centre opérationnel du gouvernement (COG 988) des mesures prises de tout incident ou accident – numéro unique de crise : 20.77.50.

Pour la population :

- Éviter les sorties en mer, les baignades et les activités nautiques et maritimes,
- Faire preuve de la plus grande prudence aux abords des plages, zones rocheuses, digues et littoraux exposés,



- sécuriser les embarcations et les biens situés en bord de mer,
- se tenir informé de l'évolution de la situation météorologique.

Pour suivre l'évolution de la situation, la population est invitée à consulter :

- les sites internet www.securite-civile.gouv.nc et www.meteo.nc,
- les pages Facebook Sécurité Civile NC et Météo-France Nouvelle-Calédonie,
- le répondeur d'information de **Météo-France Nouvelle-Calédonie au 36 67 36**,
- les informations diffusées par les médias.

Pour les plaisanciers :

- Mettre les embarcations à l'abri ou les sortir de l'eau,
- Arrimer ou retirer les objets susceptibles d'être emportés ou projetés,
- À bord, redoubler de vigilance lors des déplacements et porter les équipements de sécurité (gilets, etc.).

Pour les professionnels de la mer :

- Contrôler les éléments de sécurité et de communication de votre embarcation,
- Prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir la sécurité des personnes embarquées.

Pour les habitations en zone littorale :

- Anticiper la mise en sécurité des biens exposés,
- Surveiller l'évolution de la marée et l'état du littoral.